

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal de Grandson est convoqué

le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00
à la salle du Conseil communal, Hôtel de Ville

avec l'ordre du jour suivant :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Assermentation d'un membre.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Budget de l'année 2023 (préavis 661/22). Rapport de la commission des finances.
6. Approbation des statuts modifiés de l'AIERG (préavis 662/22). Rapport de la commission.
7. Crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public (préavis 656/22). Rapport de la commission.
8. Révision du règlement communal de protection des arbres (préavis 653/22). Rapport de la commission.
9. Plan d'affectation « Bas du Grandsonnet » (préavis 659/22). Rapport de la commission d'urbanisme.
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Sébastien Deriaz et consorts « Créer des logements d'utilité publique ».
11. Motion de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « Pour la mise en conformité des arrêts de transports publics ». Demande de transformation en postulat.
12. Motion de M. Sébastien Deriaz et consorts « Pour la rénovation énergétique de nos bâtiments ». Demande de transformation en postulat.
13. Motion de M. Hervé Cornaz et consorts « Pour l'étude de l'état des bâtiments propriétés de la commune de Grandson. Demande de transformation en postulat.
14. Nomination de la commission de gestion 2022.
15. Réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301 (préavis 660/22). Nomination de la commission.
16. Création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte (préavis 663/22). Nomination de la commission.
17. Adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (préavis 664/22). Nomination de la commission.
18. Nomination d'un suppléant à la commission des finances.
19. Propositions individuelles.

Le Président